

Venelles le 09/04/2015

**Réunir Venelles**  
**14C Chemin des vieux Cabassols**  
**13770 – Venelles**

Monsieur Robert CHARDON  
Maire de Venelles  
Hôtel de Ville,  
Place Marius Trucy – BP 90075  
13614 Venelles Cedex

Monsieur le Maire,

Je me permets au nom des élus de la liste « Réunir Venelles » et, conformément à l'article 4 du règlement intérieur du conseil Municipal de notre Commune, de vous adresser le texte des questions orales ayant trait aux affaires en cours.

Au préalable, nous tenions à vous souhaiter un prompt rétablissement et un retour proche au centre de la vie de la Commune.

\* Notre première question concerne votre absence :

- Comment est formalisée votre absence au regard de la municipalité ? (information Préfet, sous-préfet, Venellois,...) ;
- Comment a été organisée la vacance au regard de la gestion de l'ensemble des dossiers, des finances de la commune (pas d'adjoint élu aux finances), des décisions urgentes, etc....
- L'article L2122-17 précise qu'en cas d'absence notamment, le maire est *provisoirement* remplacé, par un adjoint. Le Conseil municipal du 15 avril 2014 a délibéré sur ce point en désignant votre 1<sup>ère</sup> adjointe, pour adopter les décisions relatives aux matières déléguées au maire. Pourriez-vous nous préciser la durée évoquée par le terme « provisoirement » évoqué dans l'article du CGCT susvisé ?

\* Les questions suivantes portent sur plusieurs dossiers techniques traités lors du conseil municipal du 17 février 2015 :

- Lors de l'examen des motifs présentés au regard de la délibération n°5 (Création d'une servitude de passage et de tréfonds sur un terrain communal au profit de la société du Canal de Provence), nous nous sommes interrogés sur la nécessité de ces travaux. Sans revenir sur la discussion, vous nous avez affirmé que ce projet avait été décidé suite à une étude menée par des techniciens et qu'il était difficile de remettre en cause cet avis technique. Nous avons demandé que soit communiquée aux membres du conseil ladite note technique. Nous

renouvelons notre demande car rien ne nous a été communiqué sur le sujet sur lequel nous n'avions pas obtenu non plus de réponse claire sur les coûts de cette opération ?

- De nombreux Venellois nous ont interrogés sur les travaux en cours de réalisation sur le domaine de l'Olibaou. En effet, il y a lieu de s'interroger dans la mesure où aucune affiche, aucune information sur le permis de construire n'était affiché sur le lieu des travaux. Merci de nous préciser si la Commune a délivré un permis autorisant les travaux engagés et quels travaux sont ils prévus ?

- Sur le même sujet, nous avons également été interrogés par des anciens Venellois au sujet des parcelles sises sur l'emplacement de l'activité de la SCEA L'Olibaou. Cette société est effectivement propriétaire de la parcelle BE no 14, mais pas des parcelles BE no 15 et 16 qui appartiennent toujours à la Commune, et qui sont situés entre les parcelles BE no 14 et 17 ? Ces parcelles BE no 15 et 16 sont implantées sur un fond de vallon dont le maintien est essentiel pour l'écoulement des eaux pluviales en provenance des fonds voisins. Or, on peut déjà remarquer que la SCEA L'OLIBAOU a empiété sur les parcelles communales BE no 15 et 16 en y réalisant des aménagements et en y plantant des vignes.

Nous souhaiterions être informés du réel usage par la commune des parcelles BE15 et BE16, propriété de la Commune de Venelles. Quel devenir envisagé vous pour ces parcelles ?

\* Questions diverses sur les opérations en cours

- Le projet des Tournesols s'enlise ! Les Venellois s'inquiètent et l'été arrive avec la chaleur et les désagréments vont s'accroître. La commune a déjà réglé 1 million d'€uro sur cette opération (paiement d'avance conformément au contrat !). Nous vous renouvelons la question déjà posée : quelles sont les solutions envisagées pour régler le problème ? Dans quels délais ? Quel est le coût des nouvelles études et des mesures à mettre en œuvre ?

- Un autre projet est enlisé et n'offre pas un beau visage de Venelles. Il s'agit de la construction de la seconde tour dénommée résidence « l'Orée des Ribas » de la SAS Ocres du Sud Promotions, avenue des Ribas . Nous vous renouvelons également les questions déjà posées. Quelles sont les causes d'arrêt du chantier ? Quelles sont les conditions de reprise ? Dans quels délais ? Quel est l'avenir de cette nouvelle friche industrielle ?

- Concernant l'opération des « Jardins partagés » à laquelle nous sommes favorables mais qui à notre avis aurait dû être réalisée sur un autre terrain, nous avons appris que cette opération a été repoussée d'un an ? Pour quelles raisons ? Quel est le montant des sommes déjà dépensées sur l'opération ?

- Nous avons longuement évoqué les projets d'entrée de ville aux Logissons. Nous souhaiterions être informés de l'avancement des deux projets envisagés sur le secteur.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos demandes et des réponses que vous y apporterez.

Nous nous renouvelons tous nos vœux de prompt rétablissement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour « Réunir Venelles »,  
Didier DESPREZ